

SAMEDI 04 JUIN 2011

A. A. P. P. M. A.

SECTION



NEUVILLE VAL DE SAONE

CHALLENGE

ECOLE DE PECHE

Edmond PIRAT

ORGANISE UN

MARATHON SILURE



PECHE PAR EQUIPE DE 2 PECHEURS DU BORD ET EN BATEAU

2 CANNES PAR PECHEUR

RENDEZ-VOUS LE MATIN A 5H30 A NEUVILLE SUR SAONE

60€ PAR EQUIPE PETIT DEJEUNER ET REPAS COMPRIS

INSCRIPTION ET RESERVATION AVANT LE 29 MAI 2011

SOUS PEINE D'ANNULATION DE L'EPREUVE

AU 06 68 90 25 78

DANIEL CUGNET

danielcugnet@free.fr



NEUVILLE PÊCHE GENAY

Lyon Nautic sarl

ORGANISATION BORD / BATEAU

Rendez-vous à Neuville sur Saône (base du marathon)

5H30 Petit déjeuner (café – croissant)

6H00 Appel des équipes.

6H15 Départ pêche du bord.

6H50 Départ pêche bateau.

7H00 Début de la compétition bord et bateau.

12H30 à 13H30 Repas.

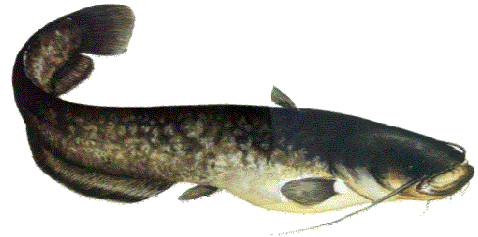
17H00 Fin du MARATHON

17H30 Pointage des équipes – réunion des commissaires.

18H00 Résultats, remise des prix, etc.....

MERCI A TOUS.



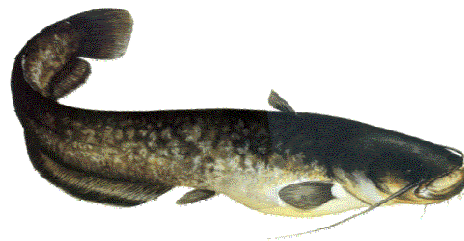


REGLEMENT PECHE DU BORD

Sur le parcours du bord choisi, la rivière recèle de nombreux silures, la pêche en bateau y sera interdite pendant l'épreuve. Les concurrents qui pêchent du bord pourront amorcer leur place à partir du jeudi 02 juin 2011.

- Les emplacements sont attribués par ordre chronologique des inscriptions
Le premier inscrit a le poste numéro 1, le deuxième le numéro 2 etc ...
Chaque équipe aura la possibilité de préparer son poste à partir du JEUDI précédent le concours
- Pêche sur la Saône du PK 25 au PK 26
- Carte de pêche 2011 obligatoire
- Equipe de 2 pêcheurs
- Tout mode de pêche accepté pour autant qu'il soit conforme à la réglementation nationale en vigueur
- Tout silure capturé sera conservé vivant jusqu'à l'arrivée des commissaires (un simple cordage de diamètre 6 à 8 mm et de longueur d'environ 3 m est la solution préconisée)
- Les poissons morts ou ceux présentant des traces de blessures causées par une mauvaise conservation ou par gaffage ne seront pas enregistrés.
- Les concurrents s'engagent à un strict respect des horaires de pêche imposés
- Seuls les silures sont enregistrés, les autres poissons ne sont pas pris en compte.
- Les concurrents doivent pêcher dans les limites de leurs emplacements
- Tout manquement au présent règlement entraînera la disqualification immédiate de l'équipe

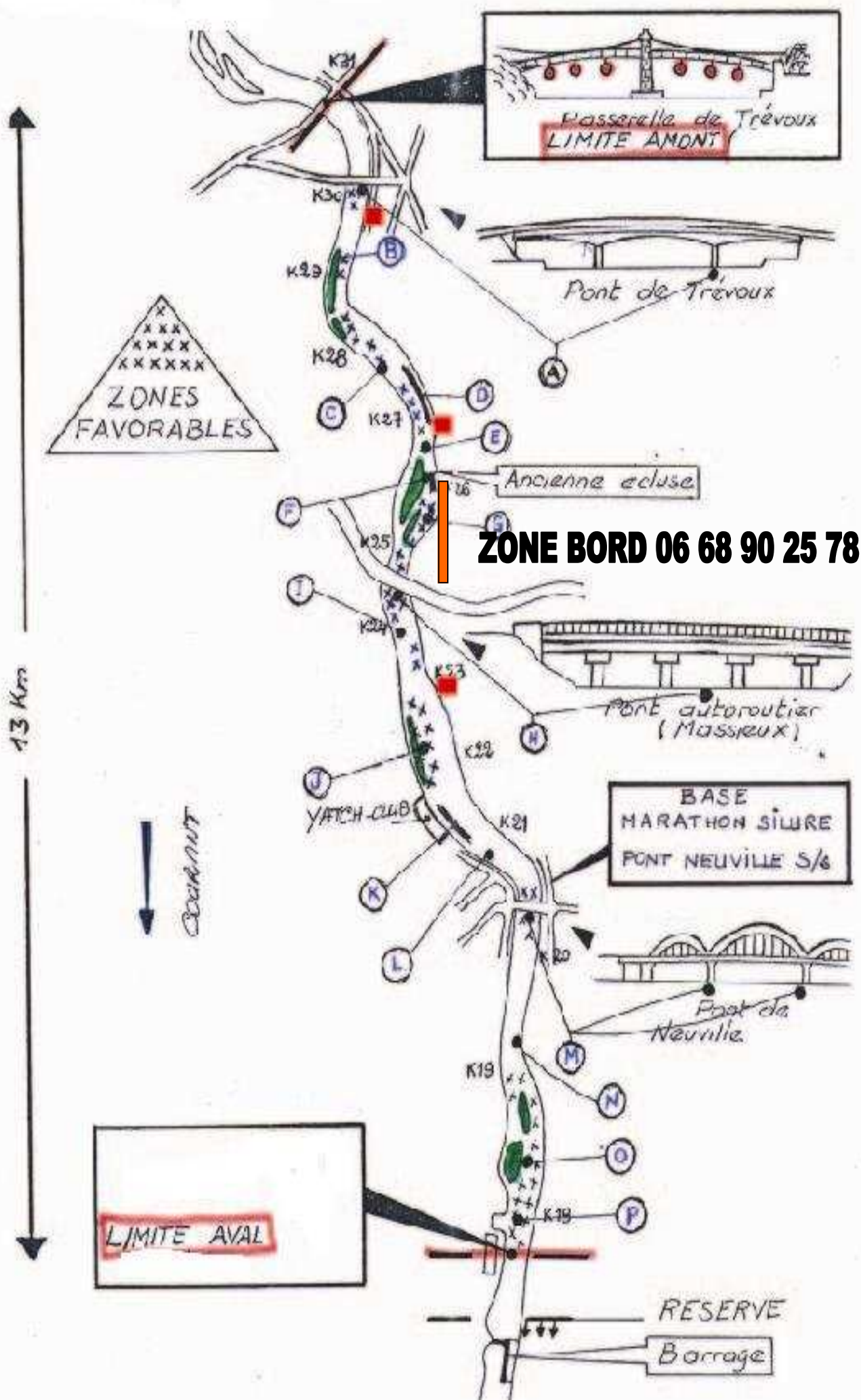


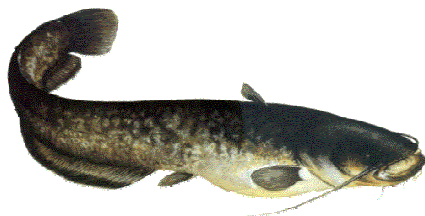


REGLEMENT PECHE EN BATEAU

- *Pêche sur la Saône depuis l'amont du barrage de Couzon au Mont D'or jusqu'à la passerelle de Trévoux à l'exception de la portion réservée à pêche du bord soit en amont du pont de l'autoroute jusqu'à l'écluse de Massieux ne pas dépasser les zones indiquées sous peine de disqualification choix du poste libre*
- *Se conformer à la législation sur la navigation fluviale en vigueur
Limitation de vitesse, ancrage interdit au milieu du chenal, respect de de la navigation touristique et fluviale, port de gilet*
- *Carte de pêche 2011 obligatoire*
- *Equipe de 2 pêcheurs par bateau*
- *Tout mode de pêche accepté pour autant qu'il soit conforme à la réglementation nationale en vigueur.*
- *Tout débarquement devra se faire sur les lieux du **PC DE CONTRÔLE où sous le contrôle d'un commissaire.***
- ***Toute approche de moins de 5 mètres du bord est interdite .***
- *Traîne interdite, échosondeur autorisé, utilisation du " clonck " autorisée avec modération à partir de 8H00*
- *Tout silure capturé sera conservé vivant jusqu'à l'arrivée des commissaires (un simple cordage de diamètre 6 à 8 mm et de longueur d'environ 3 m est la solution préconisée)*
- *Les poissons morts ou ceux présentant des traces de blessures causées par une mauvaise conservation ou par gaffage ne seront pas enregistrés.*
- *Les concurrents s'engagent à un strict respect des horaires de pêche imposés*
- *Seuls les silures sont enregistrés, les autres poissons ne sont pas pris en compte.*
- *Tout manquement au présent règlement entraînera la disqualification immédiate de l'équipe*







**NEUVILLE SUR SAONE (RIVE GAUCHE)
BULLETIN D'INSCRIPTION AU MARATHON SILURE
LE 04 JUIN 2011**

B O R D où B A T E A U (Rayer la mention inutile)

NOM (capitaine) : NOM.....

Prénom..... Prénom.....

Adresse..... Adresse.....

Tél : Port : Tél : Port :

Inscription : 60 € par équipe avec repas et café d'accueil = **60€**

NOMBRE DE REPAS SUPPLEMENTAIRE (accompagnateur) **10€ X** =€

TOTAL = €

Règlement : Chèque (à l'ordre de (A.A.P.P.M.A. NEUVILLE VAL DE SAÔNE))

Clôture des inscriptions le LUNDI 30 MAI 2011

Bulletin à retourner avec le règlement à :

A.A.P.P.M.A. NEUVILLE VAL DE SAÔNE
Chez Daniel CUGNET
717 Chemin d'Herbevache
01600 REYRIEUX 06 68 90 25 78
danielcugnet@free.fr

Date :

Signatures :